



# l'école émancipée

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

N° 2 DECEMBRE 2009

## Assez discuté ! Dans l'action, déterminé-es !

La crise fournit au gouvernement un alibi supplémentaire pour accélérer ses réformes ou plutôt sa mise à sac des services publics et donc de celui de l'Education nationale.

La réforme libérale du lycée se dessine de plus en plus nettement, la réforme du recrutement se poursuit, les suppressions de postes au budget s'intensifient, le recours à la précarité a franchi un pas supplémentaire dans le laboratoire de la déréglementation qu'est l'académie de Créteil (plus besoin de diplômes pour enseigner mais de « compétences »), la loi sur la mobilité professionnelle menace désormais les collègues sous statut...

Face à cela, dans notre secteur, les directions des organisations syndicales ont tardé à enclencher la lutte ... Certes l'unité n'était pas au rendez vous, mais face à la gravité des attaques, une réaction déterminée le plus vite dans l'année avec la construction d'un mouvement dans la durée aurait pu mettre les collègues dans la bataille.

Nous avons investi le 24 avec le succès en demi teinte que nous connaissons désormais, mais beaucoup de collègues ne sont pas résignés ! Ils savent, avec raison, que le rythme d'une seule journée de 24 heures tous les deux ou trois mois ne sera pas à même de faire reculer le gouvernement. L'expérience a été faite l'an passé. Il n'est donc pas étonnant que parfois, y compris dans les endroits les plus combatifs, la mobilisation n'ait pas été au rendez vous souhaité le 24.

Désormais il est néanmoins nécessaire de rebondir, de construire ce mouvement d'ensemble malgré la timidité des directions syndicales.

Alors que la direction du Snes constate enfin que l'architecture de tous les EPLE, y compris les collèges et les écoles, est entièrement remise en cause par la réforme des lycées (rôle accru du chef d'établissement et du conseil pédagogique...), que la revalorisation qu'il pensait indissociable de l'élévation du niveau de recrutement est un leurre... bref qu'il n'y a pas beaucoup de latitude aux « tables de négociations », ou en d'autres termes plus du tout de grain à moudre...il est grand temps d'engager vraiment la bataille.

L'Ecole Emancipée défend toujours la nécessité d'impulser un mouvement fort pour gagner effectivement. Cela nécessite de changer radicalement de posture : les collègues ont besoin d'un syndicat résolument combatif, qui cesse véritablement de discuter avec un ministre qui ne l'écoute pas ; cela nécessite aussi de faire converger toutes les résistances (premier, second degré, supérieur), d'unifier le front du refus à la politique gouvernementale en demandant l'arrêt des réformes qui démantèlent le service public d'éducation et le rétablissement des postes supprimés depuis des années, comme préalable à toute négociation.

Dans le même temps les organisations syndicales doivent mettre en débat les modalités de vrais changements positifs pour l'école et le service public : quel (autre) lycée voulons-nous ? Comment assurer une démocratisation effective ? .... Face à l'offensive idéologique contre l'Education nationale et tous les services publics, nous devons aider les collègues à se réappropriier les éléments de ce débat et à reconstruire les arguments idéologique pour une école émancipatrice.

Ce double processus de refus de la casse de l'école et d'élaboration de contre-propositions doit être mené dans et par les luttes.

C'est pourquoi l'Ecole émancipée défend dans le SNES la perspective de deux journées de grèves actives (avec AGs pour décider des suites, mise en places d'équipes militantes pour aller faire débrayer les établissements peu ou pas mobilisés, et formation de groupes de réflexions pour « une autre école »). Le deuxième jour, des manifestations locales doivent être organisées. Cette étape est indispensable pour la construction de la manifestation nationale du mois de janvier que nous espérons au minimum Fédérale !

L'EE regrette qu'il n'y ait pas d'appel à la grève le 10 décembre, jour du passage au CSE de la réforme du lycée. Vues les attaques que nous subissons, il faut pourtant reprendre vite le chemin de la lutte. Le 15 Décembre doit être l'occasion d'une véritable mobilisation de tous les secteurs concernés sur la formation des Maîtres.

**Une telle mobilisation dans notre secteur sera à même de permettre la jonction avec les secteurs les plus touchés (postes, pôle emploi...) et de créer les conditions d'un « tous ensemble » enfin vainqueur !**

### Equipe EE du Bureau National du SNES :

Jean Marie Barbazanges  
Laurent Boiron  
Céline Boudie  
Yves Cassuto  
Ingrid Darroman  
Edwige Friso  
Elisabeth Hervouet  
Véronique Ponvert

École Emancipée : une revue – un site  
[www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)

Pour nous contacter :  
[veronique.ponvert@snes.edu](mailto:veronique.ponvert@snes.edu)

Nous avons eu le discours de Sarkozy sur le lycée, qui avait fixé le cadre de la réforme. Nous avons maintenant les « propositions » de Chatel, qui sous couvert d'idées présentées comme généreuses, remplit dans son secteur le rôle que Fillon a assigné au gouvernement : « rompre avec le programme du conseil national de la résistance », c'est-à-dire dépouiller l'état de toutes ses prérogatives sociales, au profit de son rôle répressif.

En l'espèce, le premier mensonge est de déclarer que cette réforme n'a pas pour objet de faire des économies. Or, si on se base sur les horaires élèves tout au long de la scolarité du lycée, toutes les matières (sauf la philosophie, les langues vivantes et l'EPS) subissent des pertes importantes dont on peut pressentir les conséquences en termes de postes.

Dans le domaine pédagogique, on assiste à un assaut d'amabilités envers les élèves : autonomie, préparation à l'enseignement supérieur, accompagnement personnalisé, droit à l'erreur, orientation choisie (avec les mêmes résultats que l'immigration choisie ?) sont les maîtres mots de la réforme.

Dans les faits, c'est tout le contraire : pour ne prendre que l'exemple de l'accompagnement, cela consiste à baisser les horaires élèves, pour récupérer des heures servant à du soutien, de l'approfondissement, ou une activité culturelle....., pendant qu'au même moment, on regroupe des classes (en première) de différentes séries, dans le but de remplir les divisions au maximum (35 élèves). Au lieu de faire baisser les effectifs de classe de manière sérieuse (25 maxi dans toutes les classes du lycée), effectuer des dédoublements nombreux (la moitié de l'horaire élève) pour permettre un accompagnement effectif, une aide aux devoirs dans le cadre de la classe, on utilise la même méthode

que dans le primaire : suppression du samedi matin pour faire de l'accompagnement à des horaires impossibles. L'inspection générale (repère de gauchistes bien connu de nos services) a pourtant rédigé un rapport très critique sur le sujet. Qu'importe ! on préfère « externaliser », et ce n'est pas grave si un prof de langues fournit de l'aide en SVT, l'exemple des ministres montre bien qu'on peut passer de l'agriculture à la justice....

Le 10 Décembre, Chatel présentera son œuvre au CSE (conseil supérieur de l'éducation). Un vote négatif serait évidemment le bienvenu, ce qui n'est pas acquis vu le soutien de l'UNSA, du SGEN-CFDT et de la FCPE à la réforme. C'est dire que les jours qui viennent doivent servir à informer les collègues, parents et les élèves de la nocivité de la nouvelle organisation et à construire une mobilisation qui pourrait s'exprimer le jour du vote

Dans sa conférence de presse, Sarkozy avait prôné le dialogue dans la mise en place de la réforme. En fait de dialogue, il y eut des réunions bilatérales et multilatérales au ministère dans lesquelles les représentants du ministère écoutaient poliment les syndicats, pour finir par fournir avec réticence des documents qui ne tenaient aucun compte des remarques exprimées. Cela a conduit le SNES à écrire au ministre, allant jusqu'à le menacer de ne plus participer aux pseudo-négociations dorénavant. Cela fait plusieurs mois que l'EE demande des préalables avant toute discussion. Le SNES y vient, sur ce plan ne boudons donc pas notre plaisir !!!

## Chef, oui chef !

Parmi les projets de décrets présentés par le gouvernement en relation avec la réforme du lycée, un texte semble avoir pris par surprise la direction du SNES : celui sur les EPLE ...

Surprise en effet de voir transcrit dans un projet de décret ce que le gouvernement affirme depuis déjà longtemps. Cela dit, ce texte est effectivement grave. Il impose ce qui a été massivement refusé par la profession et que de nombreux établissements n'ont donc pas mis en place.

*Ainsi, ce décret renforcerait considérablement les pouvoirs du chef d'établissement qui pourra imposer sa répartition de la dotation horaire, quelle que soit la position des conseils d'administration et donc des élus des personnels, et qui désignera les membres du conseil pédagogique.*

Ce conseil pédagogique comportera un CPE, un PP par niveau, un professeur par champ disciplinaire (les deux pouvant être confondus), éventuellement le chef de travaux. C'est la mise en place définitive d'une hiérarchie intermédiaire composée d'une garde rapprochée du chef d'établissement dotée de pouvoirs supérieurs aux élus du CA !.

Ses pouvoirs sont importants :

- coordination des disciplines
- organisation des enseignements en groupe de compétences
- dispositifs d'aide et de soutien
- notation et évaluation des activités scolaires
- assistance du chef d'établissement pour la rédaction du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

...Chacun le constate, la caporalisation dans les établissements est réelle. De plus en plus les chefs d'établissement revendiquent un pouvoir en matière pédagogique qui outrepassent leurs compétences ; de plus en plus les collègues sont confrontés à un contrôle tatillon qui peut aller jusqu'au harcèlement.

Les projets de la droite (rapport Le Méner) sont de renforcer encore ce pouvoir par une notation en fonction de la « performance ».

**Le projet de décret des EPLE va dans ce sens, en formalisant en outre une hiérarchie intermédiaire. Il doit être combattu comme tel et être un point d'appui de la mobilisation plus que jamais nécessaire !**

Depuis 2003, le gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie pour liquider les services d'orientation et leurs personnels : le contournement.

### Acte 1 : le dénigrement

En 5 ans ce n'est pas moins de 14 rapports qu'inspecteurs généraux et parlementaires UMP ont produit, le 15<sup>ème</sup> dont l'auteur est un député UMP devrait sortir en décembre. Les services d'orientation et leurs personnels y sont le plus souvent rendus responsables de nombreux dysfonctionnements du système éducatif : sélection élitiste, insuffisance de la carte des formations, orientation par défaut, manque de classes passerelles....

### Acte 2 : l'asphyxie

En ne remplaçant qu'un départ en retraite sur 6. En 4 ans, les services ont perdu plus de 700 Copsy titulaires. Le recrutement de contractuels s'accélère en ce début d'année, aujourd'hui près de 500 contractuels sont recrutés, contractuels qui n'ont bien sur aucun espoir d'être titularisés. A ce rythme en 2013 les Copsy et DCIO ne devraient pas être plus de 2000. En 2005 nous étions 4550.

### Acte 3 : le transfert des missions des Copsy vers les enseignants

Chatel martèle qu'après les parents c'est les enseignants qui connaissent le mieux les élèves ; un peu de bon sens, beaucoup d'infos et les élèves seront à même de s'orienter.

Cela repose sur des présupposés qui sont faux : chaque jeune n'a pas de projet personnel inconscient que de bons conseils et une bonne info feraient émerger à l'âge de 15 ans.

De la même manière il n'existe pas de compétence à s'orienter et donc l'évaluation de cette soi-disant

compétence qui constitue le pilier 7 du socle commun de connaissances et de compétences est une vaste fumisterie.

C'est de fait le refus de prendre en compte la spécificité de l'élaboration des projets à l'adolescence et de ses liens avec le développement psychologique et social du jeune.

Dans un premier temps c'est les entretiens dits d'orientation qui sont confiés aux enseignants, à cette rentrée, avec la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations, on essaie de fournir un vrai programme à chaque enseignant autour de l'orientation.

Ne nous y trompons pas il s'agit, outre de faire quelques économies, de permettre le développement d'un service marchand autour de l'accompagnement sur l'orientation (le coaching), tout en affirmant haut et fort que l'on est en train de créer un grand service de l'orientation.

C'est aussi la volonté de faire rentrer un peu plus le patronat dans l'école sous couvert d'informer sur les métiers et de développer l'apprentissage.

Depuis octobre, un groupe de travail se réunit au ministère pour réfléchir sur les missions des conseillers, en noyant ainsi le poisson le ministère espère désamorcer toute lutte dans le secteur.

**Alors que fait le SNES, largement majoritaire dans cette catégorie ? Il n'y a pas de déficit d'analyse tant dans la direction nationale que dans la catégorie. Sur le sujet les textes du congrès de Perpignan, comme ceux des deux dernières CAN sont corrects. Mais il n'y a pas, pour l'instant, la volonté que ces mandats soient portés par l'ensemble du syndicat. Aucune campagne nationale pour refuser le transfert des missions, plus large que les actions de la seule catégorie, qui pourtant ne pourra gagner seule cette bataille.**

Depuis plus d'un mois les travailleurs sans-papiers sont à nouveau en grève pour obtenir leur régularisation essentiellement en région parisienne. Ces grèves sont d'une ampleur sans précédent puisqu'elles concernent à ce jour plus de 5500 grévistes dans 1800 entreprises et 38 départements. Non seulement ces salariés ont fait le choix de la grève et de l'action collective alors qu'ils sont sans papiers et donc expulsables à tout moment, mais ils sont aussi pour la plupart précaires, bien souvent intérimaires... C'est pourquoi ils ont besoin de tout notre soutien militant, mais aussi matériel et financier. Un autre aspect positif de cette mobilisation est son caractère unitaire puisque la grève est soutenue par un collectif de 5 organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) et de 6 associations dont RESF. Une raison de plus pour prendre toute notre place dans cette mobilisation en tant que syndicalistes enseignants.

A l'heure où Besson et Sarkozy nous refont le coup du mythe de l'"invasion migratoire" qui menacerait l'identité nationale. Cette grève rappelle quelle est la réalité de l'immigration illégale en France : les salariés sans papiers cotisent partout, paient leurs impôts mais ne bénéficient d'aucun droit social et doivent vivre cachés... Pour en finir avec cette situation, leur revendication est simple : la régularisation des travailleurs sans papiers et l'obtention d'une circulaire définissant des critères améliorés, simplifiés, appliqués dans l'ensemble du territoire. Celle-ci garantirait une égalité de traitement de chaque salarié quel que soit son lieu de travail et à l'intérieur d'un même lieu de travail.

*Des comités locaux de soutien unitaires existent. Il faut les faire vivre et s'assurer que le SNES et la FSU apportent localement leur soutien notamment en participant aux caisses de grèves. Les grévistes qui occupent bien souvent leur agence d'intérim ou leur chantier font en effet face à une répression féroce parfois à la limite de la légalité : évacuations musclées mais aussi référés, astreintes financières, ordonnances et autres requêtes.*

Le 13 novembre, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté aux organisations syndicales les axes de la réforme de la formation des maîtres.

Le concours sera placé durant l'année de M2 : l'admissibilité en décembre et l'admission en juin. Les étudiants vont donc mener de front, un concours nécessitant une préparation à part entière et la validation d'un master. Il y a fort à parier que se mettra en place une année « blanche » de préparation au concours : 7 longues années d'études, une réelle élévation du niveau de recrutement ! Dans le cadre des épreuves d'admission, le ministère maintient l'évaluation de la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » sans en préciser ni le contenu, ni les modalités. Il peut être pertinent de donner aux fonctionnaires une formation sur leurs statuts. Toutefois, les propos récents d'H. Guaino sur « le devoir d'obéissance des fonctionnaires » apportent un autre éclairage à cette épreuve et laissent craindre un recrutement privilégiant la capacité du fonctionnaire à se soumettre aux ordres de sa hiérarchie.

Les stages de pré-professionnalisation sont maintenus (sans caractère obligatoire) et conçus dans une logique de progressivité : observation et pratique accompagnée en M1, les stages en responsabilité seront réservés en priorité aux étudiants de M2 admissibles. Les étudiants seront donc bien des moyens d'enseignement. Les seules aides spécifiques proposées aux étudiants pour financer leurs études sont des bourses au mérite n'excédant pas 2500 euros par an et les stages en responsabilité. . On est loin du mandat de pré-recrutement défendu par le SNES.

Les professeurs stagiaires assureront 12 heures de cours hebdomadaires. La formation est réduite à la portion congrue et rien n'est précisé sur son contenu et ses modalités. Un nouveau cahier des charges national de la formation des maîtres servirait de base aux recteurs pour élaborer l'offre de formation en s'appuyant sur des établissements d'enseignement supérieur (université ? IUFM ?), les professeurs tuteurs et les corps d'inspection. Cette formation sera organisée dans une « logique de portefeuille de compétence » : le livret de compétence de la maternelle à l'université !

La validation et la titularisation seront aux mains des recteurs, des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Les stagiaires seront ainsi livrés au seul regard de la hiérarchie.

Après une parodie de concertation, ces annonces confirment nos pires inquiétudes. Replaçons cette réforme dans un contexte plus large. C'est un des éléments d'une remise à plat du système éducatif dont le maître mot est « la performance ». Le rapport Le Mener est à cet égard éclairant. La revalorisation est présentée comme le « moyen de la réussite des élèves » (sic) et l'instrument pour accroître la performance du système éducatif. Mais pour accéder à cette revalorisation, les enseignants, futurs ou actuels, doivent consentir à une contrepartie : élever leur niveau de qualification, accepter de nouvelles missions. Cette augmentation du niveau de qualification est un instrument supplémentaire de division et de mise en concurrence des enseignants : il y aura les profs « masterisés » ceux qui ont la qualification nécessaire pour enseigner et les autres, ceux qui auront « juste » une licence. On peut imaginer une possibilité d'intégration au mérite dans ce nouveau corps revalorisé autorisant une pression supplémentaire des corps d'inspection et des chefs d'établissement.

Le débat est biaisé dès le départ : s'accrocher à l'élévation du niveau de recrutement ou à une prétendue revalorisation, comme l'a fait la direction nationale du SNES, c'était déjà accepter le déni de nos missions et le mépris de notre métier. Ainsi, nous ne sommes ni assez qualifiés, ni assez performants !

Aujourd'hui, cette réforme fait l'unanimité contre elle : la CPU, la CDIUFM, la communauté universitaire, et suscite de légitimes inquiétudes chez les étudiants. Aujourd'hui, le SNES a la responsabilité de construire avec la FSU le refus concret de cette réforme de la formation des maîtres.

## Loi « mobilité », rapport Le Mèner... : Armes de destruction massive du service public

Pour s'en prendre aux services publics, le gouvernement doit aussi s'en prendre à son personnel, parce que ce dernier garde chevillé au corps la notion de service rendu au public mais aussi parce que son statut limite les possibilités de privatisation et de réorganisation sur les bases idéologiques ultra-libérales et « managériales » de la RGPP (révision générale des politiques publiques). C'est pourquoi les réformes du fonctionnement des services publics comme l'Education s'accompagnent de réformes du statut de son personnel.

Dans l'Education une première tentative est passée par la commission Pochard qui avait abouti à un rapport largement repoussé par la profession. Insidieusement pourtant certaines des préconisations ont été appliquées : le « mérite », c'est-à-dire en fait l'appréciation que la hiérarchie a de notre travail rentre de plus en plus dans la promotion en particulier par le biais de la hors-classe ; le chef d'établissement acquiert un rôle pédagogique qui lui était contesté auparavant ; les inspections sont trop souvent à charge et la mobilité géographique devient de plus en plus difficile quoiqu'en dise le ministre.

Aujourd'hui deux textes doivent nous alerter plus directement.

La loi de mobilité, votée en juillet et publiée en août 2009, concerne l'ensemble de la fonction publique. Une circulaire précisant son application et précédant les décrets vient de paraître. Son objectif est de favoriser le passage d'une fonction publique à une autre (par exemple les chefs d'établissements pourront venir de la fonction publique hospitalière) et le cumul des activités : on pourra ainsi faire un mi-temps dans la territoriale et un mi-temps dans l'Education Nationale. Deux dispositions sont susceptibles de concerner plus directement les enseignants. La première concerne les agents non titulaires. Alors que jusqu'alors l'emploi de précaire était, quoique fréquent, limité par les textes, la loi de mobilité pérennise la notion d'intérim. Il devient donc normal et légal d'embaucher des personnels pour des missions plus ou moins ponctuelles en cas de nécessité. Concrètement cela formalise ce qui est en train de se produire : la disparition des TZR et la mise en place d'une agence de remplacement fonctionnant comme n'importe quelle boîte d'intérim !

Enfin la loi facilite grandement la mise en disponibilité et le licenciement des fonctionnaires. En cas de suppression de poste, l'Etat n'aura plus pour obligation d'affecter le fonctionnaire au plus près de son ancien poste (système des cartes scolaires) mais il lui proposera un PPEP (ça rappelle des choses !) Projet Personnalisé d'Evolution Professionnelle. Si le fonctionnaire refuse son transfert dans des postes (pouvant être de nature très différente du premier), il pourra être mis en disponibilité puis licencié.

On peut supposer que les changements de disciplines (par exemple de Génie Civil à Mathématiques) pourront être ainsi grandement facilités. Enfin, bien sûr, dans sa nature même, la loi de mobilité fait disparaître le système du paritarisme puisque l'on passe d'une conception collective s'ap-

puyant sur la défense d'un service public à une gestion individuelle des carrières par le biais de la fort célèbre DRH.

Pour les enseignants et CPE, cette loi risque d'être complétée par des mesures définies à partir du rapport Le Mèner. Ce rapport destiné à la commission des Affaires culturelles et de l'Education Nationale de l'Assemblée a été rendu public le 30 octobre. Il reprend les principales préconisations du rapport de la commission Pochard. Considérant que la revalorisation financière du métier d'enseignant est une nécessité, il propose qu'elle se concentre sur trois moments de la carrière :

Au début avec une augmentation de la prime d'entrée, une extension des prêts à taux zéro et une prime d'installation en région parisienne. La revalorisation indiciaire devant coïncider au recrutement au Master est présentée comme « une opération délicate » qui pourrait avoisiner une centaine d'Euros (merci notre bon maître !) ; enfin une prime d'équipement pédagogique pourrait être versée la première année ... On voit qu'on est sur du solide et sur le rétablissement du pouvoir d'achat que les jeunes enseignants perdent depuis des années.

En milieu de carrière vers 40-45 ans, par l'élargissement de la hors classe reconnaissant le mérite des meilleurs

En fin de carrière, là encore pour ceux qui se seront surinvestis pendant toute leur vie professionnelle.

Rien de très nouveau donc. Le reste ne l'est pas forcément davantage. Par exemple pour Le Mèner, il conviendrait de rémunérer les missions autres que d'enseignement et pour cela faire sauter le carcan du décret de 1950.

Le rapport explicite ce qui se dit depuis longtemps sur la nécessité d'évaluer la performance de l'enseignant. Il propose deux nouveaux systèmes d'évaluation : par une action conjointe du chef d'établissement et de l'inspecteur ou par l'appréciation de la valeur ajoutée de l'établissement (ceux qui feront le plus de « valeur ajoutée » auront plus de moyens) et de l'enseignant (eux ils seront plus payés !).

Parmi les pistes présentées, on trouve aussi le fait de moduler le temps de service en fonction de l'âge (plus à 35/45 ans et moins à plus de 50 ans) et de faire en sorte que les plus de 50 ans fassent une partie de leur service en « aide à la direction »

Enfin, Le Mèner insiste sur la nécessité d'une « revalorisation morale » en faisant de l'affectation un processus moins anonyme et plus régulé (bref en faisant disparaître le mouvement national) ; en organisant un appui pédagogique au bénéfice des jeunes enseignants. Le DVD tenir sa classe de l'académie de Créteil qui fait rigoler toute l'académie et qui a été épinglé par le Canard Enchaîné est cité en exemple. Le dernier point du rapport évoque la mobilité des enseignants ... Et nous renvoie à la loi de mobilité.

D'un texte à l'autre, la continuité est évidente, l'objectif c'est la destruction irrémédiable des fondements mêmes de la fonction publique et du service public d'Education. Une raison de plus de mobiliser la profession